

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 3 février 2020, à 19 :30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

A- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

La séance est ouverte par madame la mairesse Nathacha Tessier à 19:30 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

RÉSOLUTION 030.02.2020

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et l'item Varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 031.02.2020

C- ADOPTION DES COMPTES

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses au 31 janvier 2020 au montant de 535 274,45 \$ notamment 282 376,82\$ pour le Centre des loisirs, 28 835 \$ pour le Réseau Biblio et 24 336 \$ pour l'acquisition d'un « pick-up » pour le service incendie.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 032.02.2020

D- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 13 janvier 2020 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DES PERMIS

Le dépôt des informations concernant les permis et certificats pour janvier 2020 de l'officier en environnement et bâtiments est déposé.

SUIVI DU CONSEIL

Toutes les questions posées par les citoyens présents le 13 janvier 2020 ont été répondues.

RÉSOLUTION 033.02.2020

AUTORISATION ET ENGAGEMENT FIRME EXP – PROJET MISE AUX NORMES USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES PHASE 2

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham s'engage à :

- Respecter les exigences de rejet;
- Mettre en œuvre le programme de suivi;
- Aviser le MELCC dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- Transmettre les résultats du programme de suivi au MELCC au système SOMAEU dans le cas d'un projet municipal;
- Transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration si le projet inclut des modifications au mode de fonctionnement ou à la capacité de la station d'épuration municipale

QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham confirme que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée (CA article 32 dans ce cas).

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 034.02.2020

EXTRAS D'INGÉNIERIE POUR LA FIRME EXP POUR LA RUE RAÏCHE ET ARTHUR PÉLOQUIN

ATTENDU QUE la firme EXP recommande de revoir l'ingénierie pour les rues Raïche et Arthur-Péloquin dû aux déficiences de structure;

ATTENDU QUE le comité de voirie en a été saisi et appui la recommandation de la firme EXP;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de mandater la firme EXP d'effectuer des travaux d'ingénierie supplémentaires des rues Raïches et Arthur-Péloquin afin de produire des plans adéquats.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 035.02.2020

DEMANDE DU CN – SIGNALEURS POUR TRAVAUX DE PAVAGE À L'AMORCE DU CHEMIN DE FER SUR LE 8^E RANG

ATTENDU QUE la municipalité doit entreprendre des travaux d'entretien du pavage aux approches du chemin de fer situé dans le 8^e rang;

ATTENDUE QUE le Canadien National exige certaines conditions, soit une demande de permis au coût de 500 \$ plus taxes, la présence de signaleurs, fournir une preuve d'assurance;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu ce qui suit :

QUE la municipalité s'engage à présenter une demande de permis au CN incluant un chèque de 500 \$ plus les taxes;

QUE la municipalité acquitte tous les frais encourus pour les signaleurs.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 036.02.2020

EXTRA MANDAT REJETS DES EAUX USÉES – TÉTRA TECH

ATTENDU QUE le consultant de la firme Tétra Tech QI inc. a réalisé des travaux d'assistance technique en lien au règlement sur les rejets des eaux usées;

ATTENDU QUE les heures allouées au mandat original ont été dépassées;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'octroyer un montant supplémentaire de 1 671 \$ plus les taxes pour couvrir les activités réalisées au mandat.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 037.02.2020

ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS : CASQUES DE POMPIER, FUSIL À MOUSSE ET BONBONNES D'AIR

ATTENDU QU'un budget a été octroyé pour l'acquisition d'équipements incendie;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour les casques de pompier, le fusil à mousse et les bonbonnes d'air et que les coûts respectent le budget octroyé;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'autoriser l'acquisition des équipements mentionnés en préambule selon les sommes octroyées au budget.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 038.02.2020

NOMINATION PERMANENTE DE MARIO VAILLANCOURT À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE ST-GERMAIN-DE-GRANTHAM

ATTENDU QUE les membres du conseil recommandent la nomination permanente d'un directeur pour le service incendie;

ATTENDU QUE Mario Vaillancourt occupe le poste de façon intérimaire depuis 3 mois;

ATTENDU QUE le conseil et la direction générale sont satisfaits des services offerts par monsieur Vaillancourt;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de nommer monsieur Mario Vaillancourt à titre de directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

Monsieur Mario Vaillancourt, présent, accepte la nomination.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 039.02.2020

OFFRE DE SERVICES 2020 – GROUPE GPI

CONSIDÉRANT QU'en vertu du schéma de couverture incendie de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, faisant partie de la MRC de Drummond, elle se doit d'offrir des services de prévention incendie;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe GPI a effectué les visites de prévention pour les risques moyens, élevés et très élevés en 2019;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service du groupe Gestion Préventive Incendie (ci-après « GPI ») a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE les coûts annuels des services de GPI sont de 22 900 \$ conformément à l'offre déposée le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le comité incendie recommande d'accepter ladite proposition;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé par Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'accepter l'offre de services du groupe GPI au montant de 22 900 \$, taxes en sus;

D'autoriser la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 040.02.2020

ABROGER LA RÉSOLUTION 008.01.2020 DEMANDANT DE PROCÉDER À LA RÉDACTION D'UNE DEMANDE D'EXCLUSION POUR FAIRE DES SENTIERS SUR LE LOT 5 154 946

ATTENDU la résolution 008.01.2020 adoptée en janvier dernier pour une demande d'exclusion;

ATTENDU QUE le conseil souhaite procéder par opération cadastrale pour détacher la partie agricole de la partie commerciale du lot 5 154 946;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'abroger la résolution 008.01.2020.

QU'une opération cadastrale soit effectuée pour le lot 5 154 946.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DÉPOSÉE PAR MONSIEUR MICHEL CAJOLAIS CONCERNANT LA POSSIBILITÉ DE CONSTRUIRE DES RÉSIDENCES EN ZONE AGRICOLE

Reporté. Le conseil demande au service d'urbanisme de rencontrer le propriétaire avant d'entamer des procédures.

RÉSOLUTION 041.02.2020

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 620-19 DÉPOSÉE PAR MONSIEUR ROBERT MATHIEU CONCERNANT LES LOGEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ATTENDU QU'une demande de modification au règlement de zonage 620-19 a été déposée par monsieur Robert Mathieu afin d'autoriser des logements complémentaires dans la zone R31;

ATTENDU QUE le règlement 620-19 stipule que les logements complémentaires sont autorisés dans une résidence unifamiliale isolée et que le propriétaire doit en être l'occupant;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu qu'un projet de modification au règlement de zonage 620-19 soit présenté par le service d'urbanisme afin d'autoriser la construction de logement complémentaire dans la zone R31.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION AVEC EFFET DE GEL POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 638-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 620-19

Monsieur le conseiller Stéphane Gauthier, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera soumis à une séance subséquente, pour adoption, le règlement numéro 638-20 amendant le règlement de zonage 620-19. Ce règlement a pour but de procéder à des corrections de normes susceptibles d'interprétation. Ce règlement affecte l'ensemble du territoire de la municipalité et l'effet de gel est immédiat.
- dépose le projet du règlement numéro 638-20 intitulé *Règlement omnibus amendant le règlement de zonage 620-19*.

RÉSOLUTION 042.02.2020

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 638-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 620-19

CONSIDÉRANT l'adoption par la Municipalité du règlement de zonage 620-19 le 2 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement de zonage 620-19 le 24 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE des erreurs et des normes susceptibles d'interprétation se sont glissées dans le règlement;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 3 février 2020 avec effet de gel;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le premier projet de règlement 638-20 amendant le règlement de zonage 620-19.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION AVEC EFFET DE GEL POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 639-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 621-19

Monsieur le conseiller Patrice Boislard, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera soumis à une séance subséquente, pour adoption, le règlement numéro 639-20 amendant le règlement 621-19 relatif au lotissement. Ce règlement a pour but d'apporter des modifications aux opérations cadastrales

prohibées. Ce règlement affecte l'ensemble du territoire de la municipalité et l'effet de gel est immédiat.

- dépose le projet du règlement numéro 639-20 intitulé *Règlement amendant le règlement de lotissement 621-19 afin d'apporter des modifications aux opérations cadastrales prohibées.*

RÉSOLUTION 043.02.2020

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 639-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 621-19

CONSIDÉRANT l'adoption par la Municipalité du règlement de lotissement 621-19 le 2 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement de lotissement 621-19 le 24 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications aux opérations cadastrales prohibées;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 3 février 2020 avec effet de gel;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le premier projet de règlement 639-20 amendant le règlement de lotissement 621-19.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 640-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT 624-19 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

Madame la conseillère Chantal Nault, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera soumis à une séance subséquente, pour adoption, le règlement numéro 640-20 amendant le règlement 624-19 relatif aux dérogations mineures.
- dépose le projet du règlement numéro 640-20 intitulé *Règlement amendant le règlement sur les dérogations mineures 624-19 afin d'apporter des modifications au territoire assujetti.*

RÉSOLUTION 044.02.2020

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 640-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES 624-19

CONSIDÉRANT l'adoption par la Municipalité du règlement sur les dérogations mineures 624-19 le 2 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement sur les dérogations mineures 624-19 le 24 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications au territoire assujetti;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 3 février 2020;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le premier projet de règlement 640-20 amendant le règlement sur les dérogations mineures 624-19.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 045.02.2020

ENGAGEMENT DE RÉALISATION DES PROJETS ESPACE VERT ET ÉCLAIRAGE DU SOCCER À 11 AU COURS DE L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a conservé une enveloppe d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour des projets de la Municipalité;

ATTENDU QUE les projets espace vert et éclairage du soccer à 11 représentent une aide au montant de 49 675 \$;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond demande un engagement de réalisation des projets afin de conserver les sommes;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu que la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham s'engage à réaliser au cours de l'année 2020 les projets cités en rubrique afin de bénéficier de l'aide financière provenant du Fonds de ruralité de la MRC de Drummond.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 046.02.2020

MODIFICATION DE L'HORAIRE DES LOISIRS – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 425.12-19

ATTENDU QUE le comité des loisirs a révisé l'horaire d'ouverture du centre des loisirs proposé en décembre 2019;

ATTENDU QUE le comité des loisirs recommande une plus grande plage d'ouverture aux citoyens;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter le nouvel horaire des loisirs proposé par le comité.

Que le nouvel horaire soit publié.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 047.02.2020

ENTÉRINER LES ACHATS DE TAPIS ET BOYAU D'ARROSAGE POUR LE CENTRE DES LOISIRS

ATTENDU QU'il est nécessaire d'installer des tapis de caoutchouc dans le corridor et les salles de bain du centre des loisirs pour assurer une meilleure circulation des patineurs;

ATTENDU QUE la municipalité doit également s'assurer de fournir un boyau d'arrosage sécuritaire et facilement maniable;

ATTENDU QUE le coordonnateur des loisirs a présenté les soumissions pour les tapis et le boyau pour un montant total de 6 360.70 \$ plus les taxes aux membres du comité des loisirs;

ATTENDU QUE les matériaux ont été commandés;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'entériner les achats cités en préambule pour un montant de 6 360.70 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 048.02.2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT 637-19 FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET TAUX D'INTÉRÊTS

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le règlement # 637-19 fixant la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et taux d'intérêts. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PROPRIÉTÉS EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS

La liste des propriétés en défaut de paiement des impôts fonciers est déposée. La résolution 435.12.19 adoptée en décembre 2019 prévoit les modalités.

RÉSOLUTION 049.02.2020

RÉCEPTION ET ACCEPTATION DE LA PÉTITION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE TRAVERSE DE LA ROUTE 122 RELIANT LES RUES ST-PIERRE ET MESSIER

ATTENDU la résolution 300.10.19 adoptée en octobre 2019 pour demander au Ministère des Transports du Québec l'aménagement d'une traverse piétonnière sur la route 122 reliant les rues St-Pierre et Messier;

ATTENDU QU'une pétition a été signée par 146 citoyens dans le but d'appuyer la démarche de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal reçoit la pétition déposée au bureau municipal;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'accepter la pétition déposée au bureau municipal.

QUE la pétition soit acheminée au Ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 050.02.2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT 632-19 RELATIF AUX REJETS D'EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Municipalité peut adopter des règlements en matière d'environnement en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le *Règlement no. 492-13 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité* en 2013 et qu'elle souhaite aujourd'hui en revoir la teneur;

ATTENDU QUE la Municipalité possède un réseau d'égout pluvial, un réseau d'égout sanitaire et, à certains endroits, un réseau d'égout unitaire ;

ATTENDU QU'il y a des matières qui ne peuvent être rejetées dans les réseaux d'égouts pour leur fonctionnement adéquat ;

ATTENDU QU'en contrôlant les matières rejetées dans ses réseaux d'égout, la Municipalité prolonge la durée de vie utile de ses infrastructures et limite les odeurs nauséabondes pouvant nuire aux citoyens ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 décembre 2019 par monsieur le conseiller Stéphane Gauthier ainsi que le dépôt du projet de règlement ;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le règlement # 632-19 relatifs aux rejets d'eaux usées. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 051.02.2020

FORMATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX – GABRIELLE QUINTAL

ATTENDU QUE la municipalité souhaite intégrer à ses outils de communication au cours de l'année une plate-forme tel qu'un facebook municipal ;

ATTENDU QU'il est approprié de former un employé municipal pour assurer une gestion optimale de ce type d'outil de communication;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Majorique-de-Grantham organise une formation sur les réseaux sociaux;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'inscrire madame Gabrielle Quintal à la formation sur les réseaux sociaux pour un montant d'environ 250,00 \$ plus les taxes.

QUE les frais de déplacement et de repas soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 052.02.2020

FORMATION SUR LA GESTION DE PROJETS MUNICIPAUX – JACLYN JOYAL

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec propose une formation sur la gestion des projets municipaux – gestion efficace des petits projets le 2 avril 2020 à Sherbrooke ;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'inscrire monsieur Jaclyn Joyal à la formation sur la gestion de projets municipaux pour un montant d'environ 284.75 \$ plus les taxes.

QUE les frais de déplacement et de repas soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 053.02.2020

BOURSE ST-GERMAIN-DE-GRANTHAM DE 350 \$ - FONDATION CÉGEP DE DRUMMONDVILLE

ATTENDU QUE la Fondation du Cégep de Drummondville souligne chaque année la réussite des élèves provenant de toute la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE la Fondation du Cégep de Drummondville propose à la municipalité de verser un don qui sera remis sous forme de bourse le 26 mars prochain;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de remettre une bourse au montant de 350,00 \$ à un étudiant provenant du territoire de Saint-Germain-de-Grantham en fonction des critères de réussite scolaire.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 054.02.2020

ADOPTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ RH

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter le nouvel organigramme 2020 de l'administration municipale de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DE LA NOUVELLE GRILLE SALARIALE RECOMMANDÉE PAR LE COMITÉ RH

Reporté.

RÉSOLUTION 055.02.2020

DEMANDE DE SOUTIEN AU 13^E 5 À 7 POUR LA VIE DU CEPS

ATTENDU QUE le CEPS demande une aide financière à la municipalité afin de soutenir la population de la MRC;

ATTENDU QUE l'organisme Centre d'écoute et de prévention suicide organise un 5 à 7 le 10 juin 2020 à la Cour du Baron;

ATTENDU QU'il est possible de participer au 5 à 7 par l'achat de billet au coût de 125 \$ chacun;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'acheter 2 billets représentant un montant de 250 \$ pour la participation de 2 conseillers au 5 à 7 le 10 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 056.02.2020

OFFRE DE SERVICE GROUPE PRUDENT – FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les membres du conseil et les employés municipaux doivent être formés pour appliquer le plan des mesures d'urgence adopté en 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité a acquis la plate-forme Rézilio du Groupe Prudent;

ATTENDU QUE le Groupe Prudent a déposé une offre de service au montant de 6 970 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accepter l'offre de service de formation en sécurité civile présentée par le Groupe Prudent en date des présentes pour un montant de 6 970 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 057.02.2020

FERMETURE DE LA SUCCURSALE DE LA BANQUE NATIONALE DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la confirmation à l'effet que la succursale de la Banque Nationale située sur la rue Notre-Dame fermera au cours de l'année;

ATTENDU QUE la Municipalité est cliente de la Banque Nationale;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens, commerçants et autres clients d'affaires ont besoin d'un service bancaire de proximité;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de faire parvenir la présente au directeur de comptes afin de partager la déception de la Municipalité au sujet de la prochaine fermeture de la succursale BNC située sur la rue Notre-Dame. La Municipalité tient à préciser qu'elle n'appuie pas le départ d'un tel service de proximité nécessaire à toute la population de Saint-Germain-de-Grantham.

Adopté à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renonce à son droit de veto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 19:51 heures.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale